

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1174

15 juin 2007

### SOMMAIRE

<b>Actua S.A.</b> .....	<b>56347</b>	<b>Gamma Immo S.A.</b> .....	<b>56315</b>
<b>Alpha Serve S.à r.l.</b> .....	<b>56313</b>	<b>Helucha S.A.</b> .....	<b>56348</b>
<b>Altair Sistemi Informatici S.A.</b> .....	<b>56352</b>	<b>International Real Estate Management S.A.</b> .....	<b>56314</b>
<b>Amy-Work S.à r.l.</b> .....	<b>56306</b>	<b>Isaias S.A.</b> .....	<b>56308</b>
<b>Atelier Nord</b> .....	<b>56318</b>	<b>Le Recif S.à r.l.</b> .....	<b>56348</b>
<b>BELGACOM Invest Sàrl</b> .....	<b>56307</b>	<b>Luft S.A.</b> .....	<b>56348</b>
<b>Blue Ocean S.A.</b> .....	<b>56346</b>	<b>Lux-Investment Partners S.A.</b> .....	<b>56349</b>
<b>Blue Skye (Lux) S.à r.l.</b> .....	<b>56350</b>	<b>Maxinvest Holding S.A.</b> .....	<b>56332</b>
<b>Blueway S.A.</b> .....	<b>56348</b>	<b>Media Tele S.A.</b> .....	<b>56307</b>
<b>Camyba S.A.</b> .....	<b>56316</b>	<b>MJT Conseil et Négoce Sàrl</b> .....	<b>56346</b>
<b>Cavalli Room S. à r.l.</b> .....	<b>56350</b>	<b>Nascent Group S.A.</b> .....	<b>56344</b>
<b>Compagnie de Réservations, Services et Investissements Hôteliers S.A.</b> .....	<b>56318</b>	<b>NOSORROWS Management Consulting &amp; Business Services SA</b> .....	<b>56343</b>
<b>Déglarges Financière Luxembourg</b> .....	<b>56330</b>	<b>Oberrheinische Beteiligungsgesellschaft für das Verlagswesen S.A.</b> .....	<b>56352</b>
<b>Elbblick (Mike) S.à r.l.</b> .....	<b>56335</b>	<b>Pranceworth Ventures S.A.</b> .....	<b>56317</b>
<b>Elia Re S.A.</b> .....	<b>56316</b>	<b>Princeberg S.A.</b> .....	<b>56349</b>
<b>Euro Gwyneth S. à r.l.</b> .....	<b>56310</b>	<b>Progefer S.A.</b> .....	<b>56325</b>
<b>Euro Les Tours S.à r.l.</b> .....	<b>56314</b>	<b>ProLogis European Holdings IX S.à r.l.</b> ...	<b>56310</b>
<b>Euromark S.A.</b> .....	<b>56348</b>	<b>Relais des Casemates S.à r.l.</b> .....	<b>56309</b>
<b>Euro Park S.à.r.l.</b> .....	<b>56313</b>	<b>RP VIII S.à r.l.</b> .....	<b>56318</b>
<b>Euro Pasha S.à r.l.</b> .....	<b>56314</b>	<b>SBRE RR Capmark Holdco, S.à r.l.</b> .....	<b>56351</b>
<b>Euro Porto S. à r.l.</b> .....	<b>56313</b>	<b>SBRE RR Holdco S.à r.l.</b> .....	<b>56351</b>
<b>Euro Pyramid S.à r.l.</b> .....	<b>56315</b>	<b>Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A.</b> ....	<b>56341</b>
<b>Euro Sphinx S.à r.l.</b> .....	<b>56315</b>	<b>Yomax S.A.</b> .....	<b>56350</b>
<b>Eurwill S.A.</b> .....	<b>56317</b>	<b>Zelstra International S.A.</b> .....	<b>56307</b>
<b>Everyday Prod S.A.</b> .....	<b>56308</b>		
<b>Fortuna Solidum S.C.A., SICAR</b> .....	<b>56350</b>		
<b>F. Partners and Company S.A.</b> .....	<b>56309</b>		

**Amy-Work S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4660 Differdange, 37, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 48.708.

L'an deux mille sept, le sept mars.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange,

A comparu:

Madame Amélia Aberra Molla, Master of Economics, demeurant à L-1471 Luxembourg, 234, route d'Esch.

Laquelle comparante a exposé au notaire:

Qu'elle est l'unique associée de la société à responsabilité limitée, AMY-WORK S.à r.l. , ayant son siège à L-8181 Kopstal, route de Mersch, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, alors de résidence à Dudelange, en date du 2 septembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 528 du 15 décembre 1994, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.708.

Que la Société a un capital social de 500.000,- LUF divisé en 100 parts sociales de 5.000,- LUF chacune.

Ensuite la comparante prénommée, représentant l'intégralité du capital social de la société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions prises suivantes:

*Première Résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège de la société de Kopstal à L-4660 Differdange, 37, rue Michel Rodange, et de modifier en conséquence l'article 5 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Differdange.»

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide d'adapter la monnaie d'expression du capital social de 500.000,- LUF en euros, faisant 12.394,67 EUR par suite du basculement de la devise du capital social en euros, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002 (cours 1,- euro = 40,3399 francs luxembourgeois).

*Troisième résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), moyennant versements en espèces d'un montant total de cinq euros et trente-trois cents (5,33 EUR) et de fixer la valeur de la part sociale à cent vingt-quatre euros (124,- EUR).

*Libération*

L'associée unique déclare que la libération a eu lieu moyennant versement en espèces de sorte que la somme de cinq euros et trente-trois cents (5,33 EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Quatrième résolution*

Par suite de l'adaptation et augmentation du capital social ci-avant, l'associée unique décide d'adapter l'article 6 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, entièrement libérées par l'associée unique Madame Amélia Aberra Molla.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 850,- €.

Fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Aberra Molla, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, LAC/2007/1476. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le mardi 13 mars 2007.

M. Decker.

Référence de publication: 2007054608/241/54.

(070050694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**BELGACOM Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.000.012.500,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 97.152.

—  
*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le jeudi 15 mars 2007*

1. L'Assemblée nomme ERNST & YOUNG comme société d'audit au sens de l'article 20 des statuts de la société. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2008 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007054077/4685/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD02969. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

---

**Media Tele S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 106.239.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires de MEDIA TELE S.A. («la Société») prises à l'unanimité le 19 avril 2007 que:

1. Le Conseil d'Administration a décidé d'annuler la délégation de la gestion journalière et la représentation de la Société dans le cadre de cette gestion journalière à M. Yves Gordet;
2. La démission de M. Per Borgklint en sa qualité d'administrateur est acceptée et que
3. M. Anders Olsson, né le 25 décembre 1969 à Sànga (Suède), de nationalité suédoise et demeurant à Heimdalsgatan 3, 5<sup>ème</sup> Etage, S-113 28 Stockholm est coopté administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire;
4. Le mandat de Monsieur Anders Olsson fera l'objet d'une ratification lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour MEDIA TELE S.A.*

Etude d'Avocats S. LE GOUEFF

*Mandataire*

Signature

Référence de publication: 2007054129/1053/25.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06244. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

---

**Zelstra International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 95.558.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007054919/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05737. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

**Everyday Prod S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 69.802.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires de EVERYDAY PROD S.A. («la Société») prises à l'unanimité le 19 avril 2007 que:

1. Le Conseil d'Administration a décidé d'annuler la délégation de la gestion journalière et la représentation de la Société dans le cadre de cette gestion journalière à M. Yves Gordet;
2. La démission de M. Per Borgklint en sa qualité d'administrateur est acceptée et que
3. M. Anders Olsson, né le 25 décembre 1969 à Sànga (Suède), de nationalité suédoise et demeurant à Heimdalsgatan 3, 5<sup>ème</sup> Etage, S-113 28 Stockholm est coopté administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire;
4. Le mandat de Monsieur Anders Olsson fera l'objet d'une ratification lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EVERYDAY PROD S.A.

Etude d'Avocats S. LE GOUEFF

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007054130/1053/25.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06248. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

**Isaias S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 65.538.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale tenue en date du 13 février 2007*

Transfert du siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Démission des administrateurs suivants à compter du 13 février 2007:

- Monsieur David Harvey, demeurant 2B, Gardiners Road, Rock House, Gibraltar.
- HALSEY S.à.r.l., une société dont le siège social est situé L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Maintien de l'administrateur suivant:

- Monsieur Michel Charles Louis Maes, demeurant B-1430 Rebecq, sentier du Presbytère, Quenast, 7, Belgium.

Démission de V.O. CONSULTING LUX S.A., dont le siège social est situé 8, rue haute, L-4963 Clemency à la fonction de commissaire aux comptes, à compter du 13 février 2007.

Nomination de deux nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, né le 2 mai 1952, demeurant professionnellement à Luxembourg au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
- Monsieur Philippe Ansiaux, demeurant avenue des pâturins, 1, B-1180 Brussels, Belgique.

Le mandat des deux nouveaux administrateurs débute à compter du 13 février 2007 et ce jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2008.

Nomination en qualité de commissaire aux comptes de la société EXAUDIT S.A., dont le siège social est situé 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et ce jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2008.

Signature

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2007054234/7491/29.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05301. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

---

**F. Partners and Company S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

R.C.S. Luxembourg B 55.391.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte d'un jugement rendu le 1<sup>er</sup> février 2007 par le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, que les opérations de liquidation de la société F. PARTNERS AND COMPANY S.A., ayant eu son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, ont été déclarées closes pour absence d'actifs et que les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

O. Huth

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2007054183/7628/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07290. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

---

**Relais des Casemates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1858 Luxembourg, 165, rue de Kirchberg.

R.C.S. Luxembourg B 87.515.

—  
L'an deux mille sept, le seize mars.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Daniel Capodimonte, employé privé, né à Differdange, le 1<sup>er</sup> février 1963, demeurant à L-1858 Luxembourg, 165, rue de Kirchberg.

Il remet d'abord au notaire soussigné, pour être placée au rang de ses minutes à la date de ce jour et en être délivrée expédition ou copie à qui de droit, une cession de parts sous seing privé en sa faveur datée du 9 mars 2007, de dix (10) parts de RELAIS DES CASEMATES SARL avec siège social à L-5852 Hesperange, 9, rue d'Itzig, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 87.515, constituée suivant acte du notaire Robert Schuman de Differdange en date du 4 juin 2002, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1174 du 5 août 2002 et faite par Maria Del Bon, sans état, née à Roma (Italie), le 27 août 1936, demeurant à L-4405 Soleure, 10, rue Pierre Neiertz.

Cette cession de parts est acceptée au nom de la Société par Daniel Capodimonte, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant de la Société.

Ensuite, le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il décide de transférer le siège social de Hesperange à Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Suite à la première résolution, le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est fixé à Luxembourg.

...»

*Troisième résolution*

Il fixe l'adresse de la Société à L-1858 Luxembourg, 165, rue de Kirchberg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Capodimonte, F. Molitor.

Enregistré à Esch-Sur-Alzette, le 22 mars 2007, Relation: EAC/2007/2722. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 28 mars 2007.

F. Molitor

Référence de publication: 2007054671/223/38.

(070052125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

**Euro Gwyneth S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 110.650.

—  
EXTRAIT

Il a été notifié à la société que l'adresse des gérants suivants a été modifiée comme suit:

- M. Christopher Morrish, né le 4 août 1959, à Ibadan, Nigeria, demeurant au Wigmore Street, 105, Londres, W1U 1QY, Royaume-Uni;

- M. Andy Fish, né le 23 décembre 1968, à Sidcup, Royaume-Uni, demeurant au Wigmore Street, 105, Londres, W1U 1QY, Royaume-Uni;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 2 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007054196/556/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01656. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

**ProLogis European Holdings IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.997.

In the year two thousand seven, on the twenty-seventh day of March.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 85.899 here represented by ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., acting in its capacity as manager of ProLogis EUROPEAN HOLDINGS LX S.à r.l., itself duly represented by Mr. Peter Cassells, with professional address in Luxembourg, acting in its capacity as manager of ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l.

Such appearing party, represented as stated here above, is the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of ProLogis EUROPEAN HOLDINGS IX S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 96.997, (the «Company»), incorporated pursuant to a notarial deed dated November 14, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the «Mémorial»), number 1306, dated December 8, 2003.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has required the undersigned notary to state the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by seven million one hundred sixty-seven thousand seven hundred seventy-five Euros (EUR 7,167,775.-) and bring it from twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) up to seven million one hundred eighty thousand two hundred seventy-five Euros (EUR 7,180,275.-) by the issuance of two hundred eighty-six thousand seven hundred eleven (286,711) new shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

The two hundred eighty-six thousand seven hundred eleven (286,711) shares newly issued are entirely subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder, by a contribution in kind, consisting of two hundred fifty (250) shares representing

100% of the share capital of ProLogis SPAIN II S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 65.261, hereinafter (the «Contributed Company»), for the global amount of seven million one hundred sixty-seven thousand seven hundred seventy-five Euros (EUR 7,167,775.-). The Sole Shareholder declares that:

- he is the sole full owner of the such shares, fully paid-up, and possess the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;
- further to the waiver above, there exists no pre-emption right nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more such shares be transferred to him;
- the contributed shares are free of any lien, encumbrance or pledge.

The reality and the value of the contribution in kind have thus been proved to the undersigned notary by the intermediary financial statements dated March 23, 2007 of the Contributed Company the shares of which are contributed.

This document will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities after having been initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary.

If supplementary formalities are required in order to implement the transfer of these shares, the Sole Shareholder will undertake the necessary steps as soon as possible and provide the undersigned notary with the relevant proof that such formalities have been accomplished as soon as possible.

#### *Second resolution*

As a consequence of the resolution adopted above, the Sole Shareholder resolves to amend the first sentence of article 6 of the articles of incorporation of the Company which now shall be read as follows:

«The Company's share capital is fixed at seven million one hundred eighty thousand two hundred seventy-five Euros (EUR 7,180,275.-), divided into two hundred eighty-seven thousand two hundred eleven (287.211) shares, each with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-).»

#### *Reference to the law of December 29.1971*

As the present subscription to the new shares issued by the Company has been fully paid up by a contribution in kind consisting of shares representing 100% of the share capital of the Contributed Company, subsequently to a precedent contribution consisting of shares representing 100% of the share capital of such company realized on March 26, 2007, and which was exempted from the capital duty, the Sole Shareholder declares that the present capital increase has been realized in accordance with article 4-2 of the law of December 29,1971, regarding the tax on capital collections in civil and commercial companies, which provides for the exemption from the capital duty.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 5,000.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, that person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.899 ici représentée par la société ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., en sa qualité de gérant de ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI S.à r.l., elle-même représentée par Monsieur Peter Cassells, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l.

Le comparant, dûment représenté comme dit ci-avant, est l'associé unique (l'«Associé Unique») de ProLogis EUROPEAN HOLDINGS IX S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.997 (la «Société»), constituée conformément à un acte notarié daté du 14 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1306 du 8



décembre 2003. L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de sept millions cent soixante-sept mille sept cent soixante-quinze Euros (7.167.775,- EUR), afin de porter le capital social de la Société de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) à sept millions cent quatre-vingt mille deux cent soixante-quinze Euros (7.180.275,- EUR) par l'émission de deux cent quatre-vingt-six mille sept cent onze (286.711) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Les deux cent quatre-vingt-six mille sept cent onze (286.711) parts sociales nouvellement émises ont été entièrement souscrites et libérées par l'Associé Unique par un apport en nature constitué de deux cent cinquante (250) parts sociales, représentant 100% du capital, émises par la société ProLogis SPAIN II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.261, ci-après (la «Société Contribuée»), pour un montant total de sept millions cent soixante-sept mille sept cent soixante-quinze Euros (7.167.775,- EUR).

L'Associé Unique déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de ces parts, qui sont entièrement libérées, et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- suite à la renonciation ci-dessus, il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de demander le transfert d'une ou plusieurs de ces parts;
- les parts contribuées sont libres de tous droits, charges et gages.

La réalité et la valeur de l'apport en nature ont été prouvées au notaire instrumentant par les états financiers intermédiaires en date du 23 mars 2007 de la Société Contribuée dont les parts sociales sont apportées.

Ce document restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert de ces parts sociales, l'Associé Unique prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible et fournira au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution adoptée précédemment, l'Associé Unique décide de modifier la première phrase de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à sept millions cent quatre-vingt mille deux cent soixante-quinze cinq Euros (7.180.275,- EUR) représenté par deux cent quatre-vingt-sept mille deux cent onze (287.211) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.»

#### *Référence à la loi du 29 Décembre 1971*

Compte tenu de ce que le présent acte documente une augmentation du capital de la Société suite à l'apport en nature de 100% du capital social de la Société Contribuée, subséquent à un précédent apport de titres représentant 100% du capital social de la Société Contribuée réalisé en date du 26 mars 2007 et qui ont été exonérés de droit d'apport, l'Associé Unique déclare que la présente augmentation de capital a été faite conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de son augmentation de capital sont évalués environ à EUR 5.000,-.

Fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Cassels, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007. Relation: LAC/2007/3605. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 25 avril 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007054524/7241/142.

(070054959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

---

**Euro Porto S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 600.000,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 114.475.

—  
EXTRAIT

Il a été notifié à la société que l'adresse des gérants suivants a été modifiée comme suit:

- M. Andy Fish, Investment Manager, né le 23 décembre 1968, à Sidcup, Royaume-Uni, demeurant au Wigmore Street, 105, W1U 1QY, London, Royaume-Uni;

- M. Christopher Morrish, Investment Manager, né le 4 août 1959, demeurant au Wigmore Street, 105, W1U 1QY, London, Royaume-Uni;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 2 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007054205/556/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01675. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

---

**Euro Park S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 124.255.

—  
EXTRAIT

Il a été notifié à la société que l'adresse des gérants suivants a été modifiée comme suit:

- M. Christopher Morrish, Investment manager, né le 4 août 1959, à Ibadan, Nigeria, demeurant au Wigmore Street, 105, W1U 1QY, Londres, Royaume-Uni;

- M. Andy Fish, Investment Manager, né le 23 décembre 1968, à Sidcup, Royaume-Uni, demeurant au Wigmore Street, 105, W1U 1QY, Londres, Royaume-Uni;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 2 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007054207/556/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01679. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

---

**Alpha Serve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 64.525.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Pour ALPHA SERVE SARL

Signature

Référence de publication: 2007054777/3016/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04429. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

---

**Euro Pasha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 37.000,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 124.253.

—  
EXTRAIT

Il a été notifié à la société que l'adresse des gérants suivants a été modifiée comme suit:

- M. Christopher Morrish, Investment manager, né le 4 août 1959, à Ibadan, Nigeria, demeurant au Wigmore Street, 105, W1U 1QY, Londres, Royaume-Uni;

- M. Andy Fish, Investment Manager, né le 23 décembre 1968, à Sidcup, Royaume-Uni, demeurant au Wigmore Street, 105, W1U 1QY, Londres, Royaume-Uni;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 2 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007054211/556/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01681. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

---

**Euro Les Tours S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.131.100,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 99.186.

—  
EXTRAIT

Il a été notifié à la société que l'adresse des gérants suivants a été modifiée comme suit:

- M. Andy Fish, Investment manager, né le 23 décembre 1968, à Sidcup, Royaume-Uni, demeurant au Wigmore Street, 105, Londres, W1U 1QY, Royaume-Uni;

- M. Christopher Morrish, Investment Manager, né le 4 août 1959 à Ibadan, Nigeria, demeurant au Wigmore Street, 105, Londres, W1U 1QY, Royaume-Uni;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 2 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007054214/556/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01664. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

---

**International Real Estate Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 70.426.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**INTERNATIONAL REAL ESTATE MANAGEMENT S.A.**

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007054918/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06648. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

---

**Euro Pyramid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 117.522.

—  
EXTRAIT

Il a été notifié à la société que l'adresse des gérants suivants a été modifiée comme suit:

- M. Christopher Morrish, Investment Manager, né le 4 août 1959, à Ibadan, Nigeria, demeurant au Wigmore Street, 105, Londres, W1U 1QY, Royaume-Uni;

- M. Andy Fish, Investment Manager, né le 23 décembre 1968, à Sidcup, demeurant, au Wigmore Street, 105, Londres, W1U 1QY, Royaume-Uni;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Münsbach, le 2 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007054216/556/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01662. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

---

**Euro Sphinx S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 117.603.

—  
EXTRAIT

Il a été notifié à la société que l'adresse des gérants a été modifié comme suit:

- M. Christopher Morrish, Investment Manager, né le 4 août 1959, à Ibadan, Nigeria, demeurant au Wigmore Street, 105, Londres, W1U 1QY, Royaume-Uni;

- M. Andy Fish, Investment Manager, né le 23 décembre 1968, à Sidcup, Royaume-Uni, demeurant au Wigmore Street, 105, Londres, W1U 1QY, Royaume-Uni;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 2 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007054217/556/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01660. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

---

**Gamma Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 110.837.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007054920/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06392. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

---

**Elia Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 86.097.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mars 2007 tenue au siège social de la société*

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants:

M. Jan Gesquiere, Président

M. Roel Goethals, Administrateur

M. Jacques Vandermeiren, Administrateur

MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A., Administrateur

Leurs mandats expireront à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2008 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2007.

- L'Assemblée nomme KPMG AUDIT S.C. comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2008 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007054221/4685/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD02968. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

---

**Camyba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 31.088.

—  
**RECTIFICATIF**

Il est porté à la connaissance de tiers qu'une erreur s'est glissée dans l'extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mars 2007, enregistré à Luxembourg le 19 mars 2007, référence LSO CC/04417, déposé au R.C.S. de Luxembourg le 27 mars 2007, N ° L070041847.05.

En effet, il fallait lire:

«L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.»

et non pas:

«L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.»

La présente version corrigée remplace la version déposée antérieurement.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007054236/655/31.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02131. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

---

**Pranceworth Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 102.309.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 12 février 2007 que:

1. La démission de la société CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l. de son poste de Commissaire a été acceptée.
2. Est nommé en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société MAS, MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2007054240/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05225. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

---

**Eurwill S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 67.901.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 23 février 2007 que:  
- la cooptation de Monsieur Patrick Moinet a été ratifiée en date du 15 décembre 2006 en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur David De Marco, démissionnaire.

- Sont réélus administrateurs:

- Monsieur Alain Lam, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
- Monsieur Bruno Beernaerts, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
- Monsieur Patrick Moinet, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 Décembre 2010.

Est réélue Commissaire, pour la même période, la société:

- CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2007054242/6312/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06220. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

---

**Compagnie de Réservations, Services et Investissements Hôtelières S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 42.393.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 1992, publié au Mémorial Recueil Spécial C, n ° 123 du 22 mars 1993.

Modifiée pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 13 septembre 2001, publié au Mémorial Recueil C, n ° 507 du 30 mars 2002.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 2 avril 2007 que, suite au décès de Mademoiselle Elisabeth Antona survenu en date du 10 décembre 2006, Monsieur Lionel Capioux, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été coopté comme administrateur en remplacement de Mademoiselle Elisabeth Antona. Monsieur Lionel Capioux terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

Pour la société COMPAGNIE FINANCIERE SAUVIGNON S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007054243/687/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD04128. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

**Atelier Nord, Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach, 20, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 109.330.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 23 mars 2007*

Les administrateurs de la société anonyme Atelier Nord ont pris la résolution suivante:

1. Les administrateurs décident de nommer Monsieur Benoît Weber, demeurant Rue du Centre, 36, à B-6637 Fauvillers au poste de Président du Conseil d'Administration, pour une durée de 6 ans.

Pour extrait conforme

Pour ATELIER NORD

VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007054301/1427/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05389. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

**RP VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 127.096.

**STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth day of the month of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

RP S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office in 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 123.958 represented by M<sup>e</sup> Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 28 March 2007 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company RP VIII S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

**Art. 1.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name RP VIII S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition and holding of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies, partnerships or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The company may participate in the creation, development, management and control of any company, partnership or enterprise in which the Company has an interest. The Company may also invest directly or indirectly in real estate. In particular it may acquire and hold interests in German partnerships which hold and rent out German properties.

The Company may borrow funds in any form, fund the group companies through subordinated loans, loans and may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies, partnerships or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs.

In general, the Company may take any actions and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6.** Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members, expressed in accordance with article 189 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7.** The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be reelected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board may choose among its members a chairman. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. Decisions adopted by conference call or other similar means of communication shall be valid only if recorded in minutes signed by the managers who participated in the conference. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted



by the board of managers. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

**Art. 8.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

**Art. 9.** Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

**Art. 10.** Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

**Art. 11.** The accounting year begins on May 1st, of each year and ends on April 30th, of the following year.

**Art. 12.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

**Art. 13.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

**Art. 14.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 15.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

**Art. 16.** If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 17.** For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

*Subscription and payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

500 shares with a par value of EUR 25.- each

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

*Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (€ 1,400.-).

*Extraordinary general meeting*

The single member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at

1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg

2. The following persons are named managers who shall jointly constitute the board of managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name, Title, Address, Date of birth, Place of birth

A Manager

Mr Stewart Kam Cheong, Independent auditor, 1, rue des Glacis L-1628, 22 July 1962, Port Louis (Mauritius)

B Manager

Mr Gregory J. Hartman, Company Director, 155 Prospect Avenue, Woodside CA 94062, USA, 26 January 1959, California, USA

*Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on April 30, 2007.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into German. In case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangegangenen Textes:**

Im Jahre zwei tausend und sieben, den neunundzwanzigsten Tag des Monats März.

Vor dem unterzeichneten Notar M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, ist erschienen:

RP S.à.r.l., eine Gesellschaft eingetragen nach und bestehend unter Luxemburgischem Recht, mit eingetragenem Sitz in 1, rue des Glacis, L-1628 Luxemburg, und registriert beim Luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 123.958, vertreten durch M<sup>e</sup> Maryline Esteves, maître en droit, wohnhaft in Luxembourg, aufgrund einer Vollmacht vom 28. März 2007 (welche gleichzeitig mit der vorliegenden Urkunde einzutragen ist).

Die erschienene Partei, handelnd gemäß ihrer vorstehend aufgeführten Eigenschaften, hat den Notar gebeten, die folgende Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung («société à responsabilité limitée») RP VIII S.à.r.l. festzustellen, welche hiermit wie folgt gegründet wird.

**Art. 1.** Es besteht zwischen den Erschienenen und all denjenigen, die Inhaber der nachfolgend erwähnten Geschäftsanteile werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Firma RP VIII S.à.r.l. («société à responsabilité limitée»). Die Gesellschaft wird geregelt durch diese Satzung und die anwendbare Gesetzesgebung.

**Art. 2.** Unternehmensgegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb und das Halten von Beteiligung in jeglicher Form, an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen oder andere Gesellschaftskörperschaften, einschließlich Anteilen an Partnerschaften sowie die Verwaltung solcher Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann sich in der Errichtung, Ausbau, Verwaltung und Kontrolle in solche Partnerschaften oder andere Gesellschaftskörperschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, beteiligen.

Die Gesellschaft kann mittelbar oder unmittelbar in Immobilien investieren. Die Gesellschaft kann insbesondere Beteiligungen in Deutschen Partnerschaften erwerben oder halten welche Grundbesitz in Deutschland halten und vermieten.

Die Gesellschaft kann, in jeglicher Art, Darlehen aufnehmen, Gesellschaften der Gruppe durch nachrangige Kredite oder durch Kredite finanzieren.

Die Gesellschaft kann allgemein jede finanzielle Beteiligung mittels Anleihen, Darlehen, Bürgschaft oder Wertpapier oder sonstiges in solche Gesellschaften, Partnerschaften oder Unternehmen einbringen, an denen sie eine Beteiligung hält oder welche Teil der Gruppe bilden zu welcher die Gesellschaft gehört.

Die Gesellschaft kann, allgemein, jede Tätigkeit oder Eingriff vornehmen, die sie zum Erreichen und zur Förderung ihres Gesellschaftsgegenstandes für geeignet hält.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 4.** Der eingetragene Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg. Der eingetragene Sitz kann durch Beschluß der außerordentlichen Versammlung von all seinen Gesellschaftern beratend in der Art und Weise wie angemessen zur Änderung der Satzung, verlegt werden. Die Adresse des eingetragenen Sitzes kann durch Beschluß des Geschäftsführers oder gegebenenfalls der Geschäftsführung abgeändert werden. Die Gesellschaft kann Niederlassungen und Zweigstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Sollten außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eintreten oder bevorstehen, welche nach Meinung des Geschäftsführers oder der Geschäftsführung die normale Geschäftstätigkeit am eingetragenen Sitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem eingetragenen Sitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der eingetragene Sitz vorübergehend bis zur vollständigen Beendigung dieser außergewöhnlichen Ereignisse ins Ausland verlegt werden; diese vorläufige Maßnahme hat jedoch keinerlei Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, welche ungeachtet der vorübergehenden Verlegung ihres eingetragenen Sitzes weiterhin luxemburgisch bleibt. Solch vorläufige Maßnahmen werden von dem Geschäftsführer oder gegebenenfalls der Geschäftsführung getroffen und den jeweils betroffenen Parteien zugestellt.

**Art. 5.** Das Kapital der Gesellschaft beträgt EUR 12.500,- (zwölf tausend und fünf uundert Euro) und ist in fünfhundert (500) Geschäftsanteile aufgeteilt mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (€ 25,-). Das Kapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden durch Entscheidung der außerordentlichen Versammlung der Gesellschafter, gemäß den erforderlichen Bestimmungen zur Änderung der Satzung.

Verfügbare Anteileprämien sind verteilbar.

**Art. 6.** Die Geschäftsanteile können frei zwischen unter Gesellschafter übertragen werden. Vorbehaltlich anderer gesetzlicher Bestimmungen erfordert die Übertragung von Geschäftsanteilen an Nicht-Gesellschafter die Zustimmung von Gesellschafter welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals besitzen, festgestellt gemäß Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

**Art. 7.** Die Gesellschaft wird von einen oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Inhaber von Anteilen sein können.

Diese werden durch einfachen Mehrheitsbeschluss der Gesellschafterversammlung bestellt und abberufen, welchen ihren Aufgabenbereich und die Dauer ihres Mandates bestimmt. Im Falle wo keine Dauer angegeben ist, sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer bestellt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Bestellung zu jedem Zeitpunkt(ad nutum) kann begründet oder unbegründet widerrufen werden.

Falls es mehrere Geschäftsführer gibt, bilden diese die Geschäftsführung. Die Geschäftsführung kann einen Vorsitzenden aus seiner Mitte wählen. Jedes Mitglied der Geschäftsführung kann an jeder Sitzung der Geschäftsführung telefonisch oder durch andere ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, soweit alle teilnehmenden Mitglieder der Sitzung zuhören und von allen anderen Mitgliedern der Geschäftsführung, die an dieser Sitzung teilnehmen, gehört werden können und alle Mitglieder sich miteinander verständigen können. Eine Sitzung kann auch nur telefonisch abgehalten werden. Beschlüsse welche durch telefonische Sitzung getroffen werden oder ähnliche Kommunikationsmittel sind nur wirksam, falls sie in einem Protokoll festgehalten sind welches von den Geschäftsführern die an dieser telefonischen Sitzung teilgenommen haben, unterzeichnet ist. Die Teilnahme oder das Abhalten einer Sitzung durch derartige Mittel ist gleichwertig zu einer persönlichen Teilnahme an einer solchen Sitzung oder dem Abhalten einer Sitzung in Person.

Die Geschäftsführer können von einem anderen Geschäftsführer bei den Sitzungen der Geschäftsführung vertreten werden ohne Einschränkung betreffend der Anzahl von Vollmachtsformularen welche ein Geschäftsführer annehmen und wählen darf.

Eine schriftliche Einladung zu einer Sitzung der Geschäftsführung muss den Geschäftsführern mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem geplanten Datum der Sitzung gegeben werden, mit Ausnahme von Notfällen, in welchem Fall die Art und Weise und die Gründe des Notfalls in der Einladung erwähnt werden. Die Einladung kann im Falle einer Zustimmung aller Geschäftsführer, die schriftlich, telefonisch, per Telegramm, Telex, Email oder Telefax oder mittels einem sonstigen Kommunikationsmittel ausgedrückt wird, unterlassen werden. Eine spezielle Einladung wird nicht erforderlich sein für eine Sitzung der Geschäftsführung, die an jener Zeit und an jenem Ort stattfindet, wie im Voraus durch einen Beschluss der Geschäftsführung bestimmt wurde.

Die Generalversammlung der Gesellschafter kann beschliessen, Geschäftsführer von zwei unterschiedlichen Kategorien zu ernennen, nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B. Jede solche Klassifi-

zierung von Geschäftsführern wird im Protokoll der relevanten Sitzung ordnungsgemäß festgehalten und die Geschäftsführer werden hinsichtlich der Kategorie, zu der sie gehören, identifiziert.

Beschlüsse der Geschäftsführung werden wirksam gefasst durch die Mehrheitszustimmung der Geschäftsführer der Gesellschaft (einschließlich im Wege der Vertretung). Im Falle der Ernennung durch die Generalversammlung der Gesellschafter von Geschäftsführern unterschiedlicher Kategorien (nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und der Kategorie B), werden die Beschlüsse der Geschäftsführung nur durch die Mehrheitszustimmung der Geschäftsführer wirksam gefasst darunter mindestens einen Geschäftsführer der Kategorie A und einen Geschäftsführer der Kategorie B (die vertreten werden können).

Die Geschäftsführung kann auch einstimmig Beschlüsse fassen durch ein oder mehrere gleichartige Dokumente im Wege eines Rundschreibens, wenn die Zustimmung schriftlich, telefonisch oder per Telefax oder mittels einem sonstigen Kommunikationsmittel ausgedrückt wird.

Die Gesamtheit solcher Dokumente werden ordnungsgemäß durchgeführte Runddokumente bilden die den Beschluss nachweisen. Die Beschlüsse der Geschäftsführer, einschließlich der Rundschreiben, werden entscheidend bescheinigt sein oder ein Auszug davon kann ausgestellt werden unter der individuellen Unterschrift eines Geschäftsführers.

Die Gesellschaft wird, im Falle eines einzelnen Geschäftsführers, durch die Unterschrift dieses Geschäftsführers gebunden sein, und im Falle einer Geschäftsführung, durch die alleinige Unterschrift jedes einzelnen Geschäftsführers, vorausgesetzt dass im Falle der Ernennung durch die Generalversammlung der Gesellschafter von Geschäftsführern unterschiedlicher Kategorien (nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und der Kategorie B), die Gesellschaft wird wirksam gebunden sein nur durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B (einschließlich im Wege der Vertretung). In allen Fällen wird die Gesellschaft wirksam gebunden durch die alleinige Unterschrift jeder Person oder Personen an die eine Unterschriftsvertretungsvollmacht vom einem Geschäftsführer übertragen ist, oder im Falle der Kategorien von Geschäftsführern, durch einen Geschäftsführer der Kategorie A und einen Geschäftsführer der Kategorie B, die zusammen handeln (einschließlich im Wege der Vertretung).

**Art. 8.** Die Geschäftsführer haften nicht persönlich für die Verschuldung der Gesellschaft. Als Vertreter der Gesellschaft haften sie für die Leistung ihrer Aufgaben.

**Art. 9.** Jedes Mitglied darf an den kollektiven Beschlüssen teilnehmen. Es hat eine Anzahl an Stimmen gleichwertig zur Anzahl der Anteile die es besitzt und darf rechtswirksam handeln in jeder Versammlung der Mitglieder durch spezielle Vollmacht.

**Art. 10.** Die Beschlüsse der Mitglieder werden in der Form und mit der Mehrheit getroffen die vom luxemburgischen Gesetz über die Handelsgesellschaften vorgeschrieben ist (in dem Ausmaß als gesetzlich erlaubt) oder abgehalten in Versammlungen. Jede ordnungsgemäß einberufene Versammlung der Gesellschafter, oder jeder schriftlicher wirksamer Beschluss (je nach Fall) vertritt das gesamte Gesellschaftsorgan der Gesellschaft.

Versammlungen werden einberufen durch Einladung, per eingeschriebenen Brief an den Gesellschaftern an die eingetragene Adresse im Gesellschaftsregister der Gesellschaft, mindestens acht (8) Tage vor dem Datum der Versammlung zur Gesellschafterversammlung. Falls das gesamte Gesellschaftskapital bei der Versammlung vertreten ist, kann die Versammlung auch ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Im Falle schriftlicher Beschlüsse, wird deren Text den Mitgliedern zugesandt welche im Gesellschaftsregister eingetragen sind, mindestens acht (8) Tage vor dem tatsächlich vorgeschlagenen Datum der Beschlüsse. Die Beschlüsse werden nach Billigung der Stimmenmehrheit wirksam gemäß dem Gesetz für Kollektivbeschlüsse (oder vorbehaltlich der Erfüllung der Mehrheitsvorschriften, an dem Datum darin aufgeführt). Einheitliche schriftliche Beschlüsse können jederzeit getroffen werden ohne vorherige Einberufung.

Kollektivbeschlüsse sind nur dann wirksam, wenn sie durch eine Stimmenmehrheit welche mehr als die Hälfte des Kapitals vertritt, getroffen werden. Jedoch werden Beschlüsse welche die Änderung der Satzung betreffen durch (i) eine Mehrheit der Gesellschafter (ii) welche mehr als drei Viertel des Stammkapitals vertreten getroffen.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Mai jeden Jahres und endet am 30 April des darauffolgenden Jahres.

**Art. 12.** Jedes Jahr am Ende des Geschäftsjahres stellt der Geschäftsführer oder gegebenenfalls die Geschäftsführung die Jahresabschlüsse auf.

**Art. 13.** Der Finanzbericht ist erhältlich für die Gesellschafter am eingetragenen Sitz der Gesellschaft.

**Art. 14.** Fünf Prozent (5 %) des jährlichen Reingewinns der Gesellschaft werden zur Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet. Diese Entnahme ist dann nicht mehr zwingend, wenn die Rücklage zehn Prozent (10 %) des Stammkapitals erreicht hat.

Aufgrund der von dem Geschäftsführer oder gegebenenfalls Gesellschaftsführern angefertigten Kontoabschlüssen, können die Gesellschafter beschließen Abschlagszahlungen auf Dividenden zu tätigen, welche vorzeigen dass genügend Gelder zur Ausschüttung vorhanden sind, vorausgesetzt dass der auszuschüttende Betrag nicht den erzielten Gewinn seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres erhöht durch den vorgetragenen Gewinn und auszuschüttende Reserven aber erniedrigt durch die vorgetragenen Verluste und Summen welche in eine gesetzlich zu errichtende Reserve zu verteilen sind, überschreiten darf.

Der Saldo kann an die Gesellschafter ausgeschüttet werden durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter. Das Aktienprämiumkonto kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Die Hauptversammlung der Gesellschafter kann beschließen jeglichen Betrag aus dem Aktienprämiumkonto an die gesetzliche Rücklage zu verteilen.

**Art. 15.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft obliegt die Abwicklung der Gesellschaft einem oder mehreren Liquidatoren welche Gesellschafter sein können aber nicht müssen sein, und welche von der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannt werden und deren Befugnisse und Vergütung auch von der Hauptversammlung der Gesellschaft bestimmt werden.

**Art. 16.** Falls, und solange als ein Gesellschafter alle Anteile der Gesellschaft besitzt, existiert die Gesellschaft als Einzelteilnehmergesellschaft, gemäß Artikel 179 (2) des Gesetzes vom 10 August über die Handelsgesellschaften; in diesem Falle sind unter anderem Artikel 200-1 und 200-2, dieses Gesetzes anwendbar.

**Art. 17.** Für alles das nicht von der vorliegenden Satzungen bestimmt wird, berufen die Gesellschafter sich auf das anwendbare Recht.

#### *Übernahme und Einzahlung*

Da solchermaßen die Satzung der Gesellschaft durch die erschienene Partei aufgestellt worden ist, hat die vorbezeichnete Vertragspartei die folgenden Anteile der Gesellschaft wie folgt übernommen und gänzlich gezahlt:

500 Anteile mit einem Nennwert von EUR 25,- per Anteil

Nachweis wurde dem Notar gegeben der Zahlung des Übernahmebetrags.

#### *Abschätzung der Kosten*

Die Parteien haben die Kosten, Auslagen, Gebühren und Belastungen ungeachtet ihrer Form, welche von der Gesellschaft zu tragen sind, oder ihr in Verbindung mit der Gründung belastet werden auf ein tausend vier hundert Euro (EUR 1.400,- ) geschätzt.

#### *Erste ausserordentliche Hauptversammlung*

Der alleinige Gesellschafter hat unmittelbar die folgenden Beschlüsse gefasst:

1. Der eingetragene Sitz der Gesellschaft befindet sich in 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg

2. Die nachfolgenden Personen wurden Geschäftsführer ernannt, welche gemeinsam die Geschäftsführung der Gesellschaft bilden, auf unbestimmte Dauer, vorbehaltlich der Satzung der Gesellschaft

Name, Titel, Adresse, Geburtsdatum, Geburtsort

Geschäftsführer A

Mr Stewart Kam Cheong, Selbständiger Buchsachverständiger, 1, rue des Glacis L-1628, 22 Juli 1962, Port Louis (Mauritius)

Geschäftsführer B

Mr Gregory J. Hartman, Geschäftsführer, 155 Prospect Avenue, Woodside CA 94062, USA, 26 Januar 1959, Kalifornien, USA

#### *Spezielle Bestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung und endet am 30. April 2007.

Woraufhin die vorliegende Urkunde in Luxemburg erstellt wurde.

Am Tag wie zu Beginn des Dokumentes aufgeführt.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der oben genannten erschienenen Personen, diese vorliegende Ausfertigung in Englisch abgefaßt ist, welcher eine deutsche Übersetzung beiliegt. Auf Anfrage derselben erschienenen Personen und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Wortlaut, wird der englische Wortlaut massgebend sein.

Hierauf wurde die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg erstellt, an dem Tag wie zu Beginn in diesem Dokument eingetragen.

Nachdem das Dokument den erschienenen Personen vorgelesen wurde, welche dem Notar bekannt sind durch ihre Namen, Vornamen, zivilen Status und ihrer Herkunft, haben die Vorsitzende, der Sekretär und der Aufsichtsbeauftragte zusammen mit Uns, dem Notar, vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: M. Esteves, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, Relation: LAC/2007/4223. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 25 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007054481/211/348.

(070055196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

---

**Progefer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 127.092.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twentieth of April.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- The company under the laws of Mauritius EUROFIN LTD, having its registered office in Port Louis, Level 11, One Cathedral Square (Mauritius);

2.- Mr Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), residing professionally in L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

The two appearing parties are here represented by Mr Alain Thill, private employee, residing at L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher,

by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing parties have decided to form among themselves a company (société anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation.

**Art. 1.** There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of PROGEFER S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad.

Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited duration.

**Art. 2.** The purposes for which the company is founded is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies.

The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The company is authorized to open agencies and branch offices in the Grand-Duchy as well as in foreign countries.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at eighty thousand euro (80,000.- EUR) divided into eighty thousand (80,000) shares of one euro (1.- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

The authorized capital is fixed at three hundred and twenty thousand euro (320,000.- EUR) to be divided into three hundred and twenty thousand (320,000) shares with a par value of one euro (1.- EUR) each.

The Board of Directors is authorized, during a period of five years after the date of the publication of the articles of association in the Mémorial C, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the Board of Directors may determine. The Board of Directors is authorized to suppress or to limit the preferential subscription right of the shareholders.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase, the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

**Art. 4.** The corporation shall be managed by a board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors meeting together, have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be letter, telegram, telefax or electronical mail, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telefax or electronic mail.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

**Art. 6.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they may be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 7.** The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

**Art. 8.** The annual general meeting shall be held at the registered office, or such other place as indicated in the convening notice on the last Friday in June of each year at 12.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

**Art. 9.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote, subject to the restrictions imposed by law.

**Art. 10.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends and in accordance with the terms prescribed by law.

**Art. 11.** The law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide otherwise.

#### *Special dispositions*

1.- The first financial year shall begin today and end on December 31, 2007.

2.- The first annual general meeting will be held in 2008.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- The company under the laws of Mauritius EUROFIN LTD, prenamed, seventy-nine thousand nine hundred and ninety-nine shares . . . . .	79,999
2.- Mr Bruno Beernaerts, prenamed, one share . . . . .	<u>1</u>
Total: eighty thousand shares, . . . . .	80,000



All these shares have been entirely paid up by payment in cash, so that the sum of eighty thousand euro (80,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

*Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at two thousand seven hundred euros.

*Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is set at three and that of the auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

- Mr Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), born in Ixelles (Belgium), on the 4th of November 1963, residing professionally in L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider;

- Mr Patrick Moinet, licencié en droit (UCL), born in Bastogne (Belgium), on the 6th of June 1975, residing professionally in L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider;

- Mr Alain Lam, companies auditor, born at Rose Hill (Isle of Mauritius), on the 28th of February 1969, residing professionally in L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

3.- Has been appointed auditor:

The limited liability company CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l., having its registered office in L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur, R.C.S. Luxembourg section B number 86770.

4.- The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2012.

5.- The head office of the company shall be fixed in L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

6.- The Board of Directors is authorized to appoint one or several of its Members as delegates of the Board.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said proxy-holder signed together with us, the notary, the present deed.

**Suit la version française de l'acte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société de droit mauricien EUROFIN LTD, ayant son siège social à Port Louis, Level 11, One Cathedral Square (Ile Maurice);

2.- Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Les deux comparants sont ici représentés par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher,

en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PROGEFER S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre-vingt mille euros (80.000,- EUR), divisé en quatre-vingt mille (80.000) actions de un euro (1,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé de la société est fixé à trois cent vingt mille euros (320.000,- EUR), représenté par trois cent vingt mille (320.000) actions, chacune d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, la mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 12.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.

2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2008.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- La société de droit mauricien EUROFIN LTD, prénommée, soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	79.999
2.- Monsieur Bruno Beernaerts, prénommé, une action . . . . .	1
Total: quatre-vingt mille actions . . . . .	80.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de quatre-vingt mille euros (80.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de deux mille sept cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), né à Ixelles (Belgique), le 4 novembre 1963, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider;

- Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit (UCL), né à Bastogne (Belgique), le 6 juin 1975, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider;

- Monsieur Alain Lam, administrateur de sociétés, né à Rose Hill (Ile Maurice), le 28 février 1969, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86770.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

5.- Le siège social est fixé à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 avril 2007. Relation: GRE/2007/1743. — Reçu 800 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 avril 2007

J. Seckler.

Référence de publication: 2007054462/231/279.

(070055188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

**DEFILUX S.A., Déglarges Financière Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 67.695.

L'an deux mille sept, le neuf février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire soussigné, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DEGLARGES FINANCIERE LUXEMBOURG en abrégé DEFILUX S.A. , ayant son siège social au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 67.695, constituée suivant acte notarié en date du 10 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 154 du 10 mars 1999. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 21 juin 2002, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1411, du 30 septembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Romain Thillens, Licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, Val Fleuri.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Aurore Sioen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, Val Fleuri.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christel Detrembleur, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, Val Fleuri.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que tous les actionnaires sont présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Insertion d'un alinéa supplémentaire à la fin de l'article 5 des statuts qui sera conçu comme suit:  
«La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.»
2. Autorisation donnée au Conseil d'Administration de la société en vue de procéder au rachat de 150 actions constitutives de son capital social;
3. Réduction du capital social de la société à concurrence de EUR 22.950,- en vue de le porter de son montant actuel de EUR 91.800,- à EUR 68.850,- par l'annulation des 150 actions rachetées;
4. Modification afférente de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts;
5. Elections statutaires;
6. Adaptation des statuts conformément à la loi du 25 août 2006;
7. Divers.

Après en avoir discuté, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale des actionnaires décide d'ajouter un alinéa supplémentaire à la fin de l'article 5 des statuts qui sera conçu comme suit:

«La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.»

*Deuxième résolution*

Conformément à l'article 49-2 de la loi coordonnée concernant les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale des actionnaires autorise le rachat par la société de cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de cent cinquante-trois euros (EUR 153,-).

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de procéder à la réduction du capital de la société à concurrence de vingt-deux mille neuf cent cinquante euros (EUR 22.950,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-onze mille huit cents euros (EUR 91.800,-) à soixante-huit mille huit cent cinquante euros (EUR 68.850,-) par l'annulation des cent cinquante (150) actions rachetées par la société (actions d'une valeur nominale de cent cinquante-trois euros (EUR 153,-) portant les numéros 451 à 600).

*Quatrième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de telle sorte que ce dernier se compose dès lors comme suit:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à la somme de soixante-huit mille huit cent cinquante euros (EUR 68.850,-) représenté par quatre cent cinquante (450) actions d'une valeur nominale de cent cinquante-trois euros (EUR 153,-) chacune».

*Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte de la démission, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2007, de Monsieur Didier Mauve de sa fonction d'Administrateur au sein de la société et décide de lui conférer pleine et entière décharge pour l'exercice de sa fonction jusqu'à ce jour.

L'Assemblée Générale des actionnaires nomme en son remplacement Madame Patricia Deglorges, responsable des achats, demeurant 17, rue du Monceau, F-75008 Paris, qui poursuivra le mandat de l'administrateur sortant.

*Sixième résolution*

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de mettre les statuts en conformité avec les dispositions de la nouvelle loi du 25 août 2006.

En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.»

« **Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, qui peuvent ne pas être actionnaires de la société.

Le conseil fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Thillens, A. Sioen, C. Detrembleur, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 février 2007, Relation: EAC/2007/931. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mars 2007.

J. -J. Wagner.

Référence de publication: 2007054497/239/112.

(070055090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

**Maximinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.663.

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MAXIMINVEST HOLDING S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 255 du 3 mars 2004, modifiée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1034 du 27 mai 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 98.663.

L'assemblée est présidée par Monsieur Kevin De Wilde, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Martine Lopez, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabelle Schul, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Approbation de la situation comptable au 30 novembre 2006.

2. Changement de nationalité et transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers la République de Panama, cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au registre des sociétés de la République de Panama.

3. Pouvoir accordé à Monsieur Angel Riera, avec adresse professionnelle au 8, Urbanizacion Obarrio, calle 50E, Panama, République de Panama, titulaire de la carte d'identité panaméenne no 9-94-422 à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives relatives à l'inscription de la société auprès de la République de Panama.

4. Attribution de tous pouvoirs à la société SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. à l'effet de radier la société au Luxembourg sur base de la preuve d'inscription de la société à la République de Panama.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.



Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver la situation comptable au 30 novembre 2006.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social administratif et le siège de direction effective de la société, avec effet à la date de ce jour, de Luxembourg vers Panama-City, République de Panama, et de faire adopter par la société la nationalité panaméenne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement, à la constitution d'une personne juridique nouvelle et le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre des Sociétés de la République de Panama.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de conférer mandat à Monsieur Angel Riera, demeurant professionnellement à Panama-City (République de Panama), 8, Urbanizacion Obarrio, calle 50E, titulaire de la carte d'identité panaméenne numéro 9-94-422, afin d'accomplir en République de Panama toutes les démarches nécessaires qui se rattachent au transfert et à l'enregistrement de la société en République de Panama.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à la société anonyme SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, à l'effet de faire procéder à la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sur base de la preuve de l'inscription de la société au Registre des Sociétés de la République de Panama.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide que tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue française, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version en langue anglaise; sur demande desdits comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

**Follows the English Translation:**

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth day of December.

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MAXIMINVEST HOLDING S.A. a company under Luxembourg Law, having its registered office in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, incorporated by deed of the undersigned notary, on 22 December 2003, published in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C», number 255 of 3 March 2004, modified by deed of notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on 12 December 2005, published in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C», number 1034 of 27 May 2006, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 98.663.

The meeting was opened with Mr Kevin De Wilde, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, in the chair,

who appointed as secretary Ms Martine Lopez, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

The meeting elected as scrutineer Mrs Isabelle Schul, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Approval of the accounting situation on 30 November 2006.



2. Changing of the nationality and transfer of the registered office of the company from the Grand Duchy of Luxembourg to the Republic of Panama, this resolution being subject to the suspensory condition of registration of the company in the Registrar of Companies in Panama-City.

3. Powers granted to Mr Angel Riera, with professional address at 8, Urbanizacion Obarrio, calle 50E, Panama, Republic of Panama, owner of the panamean identity card nr 9-94-422, to accomplish all the administrative formalities relating to the registration of the company in the Republic of Panama.

4. Granting of all powers to the company SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. in order to remove the company in Luxembourg, on the basis of the proof of the registration of the company in the Republic of Panama.

5. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to the present deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed *ne varietur* by the appearing persons.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to approve the accounting situation on 30 November 2006.

*Second resolution*

The general meeting resolves to transfer both the administrative headquarters (registered office) of the company and the actual management headquarters of the company, with effect from today's date, from Luxembourg to Panama-City, Republic of Panama, and to cause the company to adopt the panamean nationality, provided that the said change of nationality and transfer of headquarters shall not give rise, either in law or from the fiscal point of view, to the establishment of a new legal person, and all the foregoing being subject to the suspensory condition of registration of the company in the Registrar of Companies of the Republic of Panama.

*Third resolution*

The general meeting resolves to grant mandate to Mr Angel Riera, residing professionally in Panama-City (Republic of Panama), 8, Urbanizacion Obarrio, calle 50E, owner of the panamean identity card number 9-94-422, to take, in the Republic of Panama, all necessary steps which will be directly or indirectly connected to the transfer and the registration of the company in the Republic of Panama.

*Fourth resolution*

The general meeting resolves to grant all powers in general and whatsoever to the company SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., with registered office in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, for the purpose of effecting the removal of the company from the Luxembourg Trade and Companies' Register, on the basis of the proof of the registration of the company in the Registrar of Companies of the Republic of Panama.

*Fifth resolution*

The general meeting decides that all documents related to the company in the Grand Duchy of Luxembourg, will be kept for a period of five years at the old registered office.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will prevail.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary, the present original deed.

Signé: K. De Wilde, M. Lopez, I. Schul, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 156S, fol. 99, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007054614/227/149.

(070055205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

---

**Elbblick (Mike) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.076.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of April.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SELENO (LUXEMBOURG) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 120.644, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mrs. Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 18th of April 2007.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of ELBBLICK (MIKE) S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

## B. Share Capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

## C. Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two managers.

**Art. 12.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings

or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 16.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 17.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

**Art. 21.** Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

The five hundred (500) shares have been subscribed by SELENO (LUXEMBOURG) S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

#### *Resolutions of the Sole Partner*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Bart Zech, born on 5 September 1969, residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Frank Helmut Walenta, born on 2 February 1972, in Genève, residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Michael David Evans, born on 19 November 1952, in Buckland, residing at Chobham Park Lane 1, Chobham, GU24HQ Surrey, U.K.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SELENO (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.644, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 avril 2007.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de ELBBLICK (MIKE) S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social

à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 12.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.



**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

##### *Souscription et Libération*

SELENO (LUXEMBOURG) S.à r.l, prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

##### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

##### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léon Thym, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.



2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Bart Zech, né le 5 septembre 1969, demeurant au 12, rue Léon Thymys, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Frank Helmut Walenta, né le 2 février 1972, à Genève, demeurant au 12, rue Léon Thymys, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Michael David Evans, né le 19 novembre 1952, à Bouclant, demeurant au Cohen Park Lane 1, Cohen, GU24HQ Suret, Royaume-Uni.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2007. Relation: EAC/2007/4117. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 avril 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007054509/239/339.

(070055001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

### **Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 90.713.

In the year two thousand and seven, on the twentieth April,

Before Maître Marc Lecuit, notary, residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of SWISS RE FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B 90 713, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 27, 2002, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 171 of February 18, 2003. The Articles of Incorporation have been duly amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on July 31, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 983 of September 24, 2003 and amended for a second time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch on 5 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2211 of 25 November 2006.

The meeting is opened at 10.00 a.m. with Mrs Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg in the Chair.

The meeting elects as scrutineer Miss Virginie Apard, jurist, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus being constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the Extraordinary General Meeting has the following agenda:

1. Decision to change the Articles of Association of the Company stating that the debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligation au porteur).

2. Insertion of a section C «Debt Securities» and of a new article 7 under section C «Debt and Securities» in the articles of incorporation of the Company that will read as follows:

#### **C. Debt Securities**

« **Art. 7.** Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur)».

3. Renumbering of all the subsequent Sections and Articles of the Articles of Association to reflect the hereabove mentioned insertion without any further amendments of the current wording of the existing Sections and Articles of the Articles of Association.

II. - That all the shareholders present or represented, the proxy holders of shareholders represented and the number of shares held by them are entered on an attendance list; this attendance list, after having been duly signed by the shareholders present, the proxy holders of the shareholders represented and the members of the committee; shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Shall also remain attached the proxies of the shareholders represented after having been signed ne varietur by the appearing persons.

III. - That pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements;

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is duly constituted and can therefore validly deliberate upon the following agenda:

The Extraordinary General Meeting of the shareholders, after duly considering the items on the agenda, the meeting unanimously resolves:

*First resolution*

The shareholders hereby decide to change the Articles of Association of the Company stating that the debt securities issued by the Company in registered form ( obligations nominatives ) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form ( obligation au porteur).

*Second resolution*

The shareholders hereby approve the insertion of a section C «Debt Securities» and of a new article 7 under section C «Debt and Securities» in the articles of incorporation of the Company that will read as follow:

**C. Debt Securities**

« **Art. 7.** Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur)».

*Third resolution*

The shareholders hereby approve to renumber of all the subsequent Sections and Articles of the Articles of Association to reflect the hereabove mentioned insertion without any further amendments of the current wording of the existing Sections and Articles of the Articles of Association.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first names, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt avril,

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg);

S'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SWISS RE FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hartd, inscrite avec le registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90 713, constituée aux termes d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 171 du 18 février 2003. Les statuts ont été dûment modifiés aux termes d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations, numéro 983 du 24 septembre 2004 et amendés pour une deuxième fois aux termes d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, du 5 octobre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2211 le 25 novembre 2006.

L'Assemblée est ouverte à 10:00 heure sous la présidence de Madame Ute Bräuer, Maître en Droit, demeurant à Luxembourg,

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Virginie Apard, Juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Décision de changer les statuts de la Société statuant que les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

2. Insertion de la section C «Obligations» et d'un nouvel article 7 sous la section C «Obligation» dans les statuts de la Société qui auront la teneur suivante:

### C. Obligations

« **Art. 7.** Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.»

3. Ré-énumération de tous les subséquentes Sections et Articles des statuts afin de refléter l'insertion susmentionnée sans autres amendements de l'actuelle version des sections existantes et des Articles des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir dûment délibéré sur les points de l'ordre du jour, prend à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les actionnaires par la présente décident de changer les statuts de la Société statuant que les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

#### *Deuxième résolution*

Les actionnaires approuvent par la présente l'insertion de la section C «Obligations» et d'un nouvel article 7 sous la section C «Obligation» dans les statuts de la Société qui auront le teneur suivante:

### C. Obligations

« **Art. 7.** Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.»

#### *Troisième résolution*

Les actionnaires approuvent par la présente la ré-énumération de tous les subséquentes Sections et Articles des statuts afin de refléter l'insertion susmentionnée sans autres amendements de l'actuelle version des sections existantes et des Articles des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les personnes comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, V. Apard, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 20 avril 2007. MER/2007/443. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 avril 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007054513/243/133.

(070055062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

---

### **NOSORROWS Management Consulting & Business Services SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 37CD, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 81.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2007054922/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06397. - Reçu 26 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070055377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

**Nascent Group S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.392.076,25.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 77.159.

In the year two thousand seven, on the thirteenth March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of NASCENT GROUP S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered to the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 77.159, incorporated by a notarial deed of the 27th July 2000, published in the Mémorial, Recueil C, number 15 of January 10, 2001.

The meeting was opened, with Ms Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Virginie Aparad, lawyer, residing in Luxembourg. The meeting elected as scrutineer Ms Anna Ayache, lawyer, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Decision to be taken about the dissolution of the company;
2. Appointment of a liquidator and determination of his powers;
3. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list.

This attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the present meeting has been duly convened.

IV. - That pursuant to the attendance list, two hundred thirteen thousand ninety-eight (213,098) Ordinary Shares, six hundred fifty thousand five hundred sixty-three (650,563) Series A Preference Shares and two hundred fifty thousand (250,000) Series B Preference Shares, each having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25), are present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

V. - That the present meeting, representing one hundred percent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company and to put it into liquidation.

*Second resolution*

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator AIM SERVICES S.à r.l. with registered office L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt represented by Mr Guy Harles residing in Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that this deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary this deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le treize mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NASCENT GROUP S.A., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 77 159, constituée suivant acte notarié en date du 27 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 15 du 10 janvier 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui nomme secrétaire Mlle Virginie Aparad, juriste, résidant à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Mlle Anna Ayache, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Décision à prendre quant à la dissolution de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

11. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que la présente assemblée a été dûment convoquée.

IV. - Que suivant la liste de présence, les deux cent treize mille quatre-vingt-dix-huit (213.098) Actions Ordinaires, les six cent cinquante mille cinq cent soixante-trois Actions Préférentielles de Série A et les deux cent cinquante mille Actions Préférentielles de Série B, ayant une valeur nominale de un Euro 25,- centimes chacune, sont présentes ou représentées et tous les actionnaires présents ou représentés et déclarent qu'ils ont été dûment convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V. - Que la présente assemblée, réunissant cent pour-cent du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer liquidateur AIM SERVICES S.à r.l. ayant son siège social 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg et représenté par M. Guy Harles résidant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, cet acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, V. Apard, A. Ayache, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007. Relation: LAC/2007/2101. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007054531/242/116.

(070054939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

**MJT Conseil et Négoce Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.763.

L'an deux mille sept, le trois avril.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

James Paczkowski, administrateur de société, demeurant à F-51100 Reims, 2a, rue Henri Barbusse, Résidence Les Vigneules, associé unique de la société MJT CONSEIL ET NEGOCE SARL établie et ayant son siège à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, constituée suivant acte du notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains en date du 24 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1279 du 3 juillet 2006, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 115.763.

Le comparant prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il décide de transférer le siège de la susdite société de Bertrange à Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Il fixe l'adresse de la société au L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'associé décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Paczkowski, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 10 avril 2007. REM 2007/793. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 26 avril 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007054546/218/33.

(070055164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

**Blue Ocean S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.677.

Le bilan au 31 mars 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007054779/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05543. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

**Actua S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8246 Mamer, 10, rue Mambra.

R.C.S. Luxembourg B 53.475.

L'an deux mille sept, le vingt-six mars,

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société ACTUA S.A., avec siège à L-8246 Mamer, 10, rue Mambra, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 136 du 19 mars 1996, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 53.475 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par le prédit notaire Schwachtgen, en date du 17 avril 1997, publiée au Mémorial C numéro 407 du 28 juillet 1997.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur José Allard, administrateur de sociétés, demeurant à L-8393 OLM, 18, rue des Prés, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Steffen, employé privé, demeurant à Schieren.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique Baraton, employée privée, demeurant à Garnich.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présences, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Monsieur le président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présences susmentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Monsieur le Président met au vote les résolutions suivantes qui seront approuvées à l'unanimité:

*Résolution: Objet social*

L'objet de la société est élargi de sorte l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

**Art. 2.** La société a pour objet la vente et l'installation de tous équipements de sport et de jeux;

- l'entreprise d'aménagement de plaines de jeux et de sport, de parcs et de jardins, ainsi que tous travaux d'ensemencement, plantation et déboisement, l'aménagement des accotements et talus le long des voies de communication ou des voies d'eau;

- l'aménagement de jardins et de zones vertes, y compris les éléments architectoniques de jardin s'y rapportant tels que les sentiers, le placement de bancs publics, les instruments de jeux, l'aménagement de terrasses, d'aires de repos, de pergolas, de bacs à sable, de fontaines et de mares;

- l'aménagement de surfaces de protection et le revêtement de terrains de sport, notamment en gazon synthétique, en brique pilée, l'aménagement de terrains de tennis et pistes d'athlétisme;

- les couches de fondations enrobées et les couches d'usure, l'enduisage, la mise en œuvre de produits de revêtements à liants hydrocarbonés;

- la fabrication avec pose ou la seule pose de revêtements de sols en bois, ainsi que leurs supports nécessaires, y compris leur traitement et leur réparation;

- les revêtements de murs et de sols, le revêtement et la décoration de surfaces de toute nature, soit au moyen de matériaux souples, tels que papier, textiles, cuirs décoratifs, linoléum, caoutchouc, pvc, polyuréthane ou autres produits synthétiques solides, soit au moyen de matériaux durs, tels que des plaques décoratives en matière synthétique;

- les chapes de sols et revêtements de sols industriels, les surfaces de protection de sols, les revêtements de sols à caractère monolithique à base de produits asphaltiques ou synthétiques ou à base de mortier naturel ou synthétique, les revêtements industriels en résine synthétique, y compris les remontées sur murs;

- la construction ainsi que le montage des constructions portantes métalliques, l'entreprise d'installations spéciales, la fabrication de jouets, de jeux et d'articles de sport en matières diverses;

- la réalisation et la mise en œuvre d'équipements de télécommande, télécontrôle et de télémessure indépendamment du principe de base ou du domaine des fréquences utilisées pour ces réalisations, telles que les infrastructures de télémessures ou de télécontrôle des ouvrages d'art, des stations de pompage, de certaines réalisations de coordination de signalisation routière ou fluviales;

- le commerce de gros et de détail en articles de sport, chaussures et confection;
- ainsi que l'exploitation et la gestion de salles de sport et de jeux.

La société pourra encore acquérir, louer tous terrains, immeubles ou installations, y apporter toutes modifications ou constructions qu'elle jugera nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet.

Enfin, elle pourra s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion ou de souscription, d'intervention financière ou autrement dans toutes les sociétés ou entreprises existantes ou à créer dont l'objet serait analogue ou connexe au sien ou qui seraient susceptibles de constituer pour elle une source d'approvisionnement ou une possibilité de profit.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à le favoriser ou à en faciliter la réalisation.

*Résolution: Capital*

Le capital social est converti de FLUX 1.250.000,- en € 30.986,69 par conversion stricte.

Puis il est augmenté de € 263,31 par un versement en espèces pour être porté à trente et un mille deux cent cinquante Euros (€ 31.250,-).

La réalité de ce versement a été démontrée au notaire qui le constate expressément.

En suite de cette résolution, le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3** . Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante Euros (€ 31.250,-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et résidences, tous ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Allard, J. M. Steffen, V. Baraton, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 27 mars 2007, vol. 437, fol.81, case 8, CAP/2007/450. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial.

Capellen, le 17 avril 2007.

C. Mines.

Référence de publication: 2007054639/225/79.

(070052009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

**Blueway S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 55.608.

**Euromark S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 50.836.

**Helucha S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 58.598.

**Le Recif S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 66.905.

**Luft S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 25.199.

—  
LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

*Extrait*

Par jugements rendus en date du 29 mars 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- BLUEWAY S.A., avec siège social à L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach, de fait inconnue à cette adresse;
- EUROMARK S.A., avec siège social à L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet, de fait inconnue à cette adresse;
- HELUCHA S.A., avec siège social à L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle, de fait inconnue à cette adresse;
- LE RECIF S.à r.l., avec siège social à L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach, de fait inconnue à cette adresse; et
- LUFT S.A., avec siège social à L-2351 Luxembourg, 16, rue des Primevères, de fait inconnue à cette adresse.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge, et liquidateur Maître Mathieu Laurent, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 18 avril 2007 au greffe de la sixième chambre de ce tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M<sup>e</sup> M. Laurent

Référence de publication: 2007054703/1092/44.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04378. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04379. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04380. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04381. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04383. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

(070052962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

(070052964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

(070052965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

(070052966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

**Princeberg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.918.

—

*Rapport de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

L'an deux mille sept, le 10 avril

S'est réunie à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société PRINCEBERG S.A.

*Première résolution*

L'Assemblée révoque un des trois membres du Conseil d'Administration de la société à savoir:

- Monsieur Marc Hayard, demeurant à L-8398 Roodt/Septfontaines, 8, op den Rousen.

L'Assemblée décide de nommer un nouveau administrateur en leur remplacement, à savoir:

- Monsieur Claude Eschette, directeur de sociétés, demeurant à L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée révoque un administrateur-délégué à savoir:

- Monsieur Patrick Eschette, demeurant à L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.

L'Assemblée décide de nommer un nouveau administrateur en leur remplacement, à savoir:

- Monsieur Claude Eschette, directeur de sociétés, demeurant à L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'Assemblée.

Signature

*Le président*

Référence de publication: 2007054780/3016/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04412. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

**Lux-Investment Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 76.424.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX-INVESTMENT PARTNERS S.A.  
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT LUXEMBOURG  
Signatures

Référence de publication: 2007054925/1122/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06520. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

**Fortuna Solidum S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 110.119.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007054898/220/13.

(070055986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

**Blue Skye (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 111.951.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 4 avril 2007 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 avril 2007.

F. Kessler

Notaire

Référence de publication: 2007054899/219/13.

(070056010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

**Cavalli Room S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2552 Luxembourg, 5, rue de la Station.

R.C.S. Luxembourg B 124.557.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 avril 2007 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 avril 2007.

F. Kessler

Notaire

Référence de publication: 2007054900/219/13.

(070056007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

**Yomax S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 104.970.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société qui s'est tenue en date du 20 mars 2007 au siège de la société que:

L'Assemblée décide à l'unanimité de révoquer le commissaire aux comptes de la société, La société BUROGEST S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège au 21, rue Aloyse Kayser à L-3852 Schifflange (R.C. Luxembourg, section B numéro 94.842) et de nommer en remplacement la société ALPHA TRADE

CONSULTING Sàrl établie et ayant son siège au 13, rue Aldringen L-1118 Luxembourg inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 116.489. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de celui qu'il remplace.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007055263/6496/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05150. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

**SBRE RR Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. SBRE RR Capmark Holdco, S.à r.l.)**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 121.105.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of February.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SBRE RR TOPCO S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (the «Sole Shareholder»), here represented by Mrs Linda Korpel, maître, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 17, 2006.

The said proxy, initialled ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of SBRE RR CAPMARK HOLDCO S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.105, incorporated by a deed drawn up by the undersigned notary on October 31st, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2341 dated December 15, 2006.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolution:

*Resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from SBRE RR CAPMARK HOLDCO S.à r.l. to SBRE RR HOLDCO S.à r.l. and to amend subsequently the article 4 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

« **Art. 4.** The Company will assume the name of SBRE RR HOLDCO S.à r.l.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-six février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

SBRE RR TOPCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (l'«Associé Unique»), ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 17 novembre 2006.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de SBRE RR CAPMARK HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.105,

constituée selon un acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2341 en date du 15 décembre 2006.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

*Résolution*

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de SBRE RR CAPMARK HOLDCO S.à r.l. en SBRE RR HOLDCO S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société prend le nom de SBRE RR HOLDCO S.à r.l.»

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> mars 2007. Relation: EAC/2007/1640. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 mars 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007055440/239/66.

(070055506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

**Oberrheinische Beteiligungsgesellschaft für das Verlagswesen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 121.145.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007054299/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04415. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(070054649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

**Altair Sistemi Informatici S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 78.365.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2007054298/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04405. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(070054644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.